

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Procès-verbal
de la
59e assemblée

adopté

Montréal, le 9 juin 1993

Procès-verbal de la 59e assemblée du Comité consultatif de l'environnement Kativik, tenue le 9 juin 1993, à Montréal, au Bureau de soutien de l'examen public du projet Grande-Baleine.

Sont présents :

M. Bruno Desbois, président
M. Philippe di Pizzo, ARK
M. Claude Gilbert, ARK
M. François Lemire, Canada
M. Benoît Robitaille, Québec
M. Jacques Giguère, Québec
Mme Karen Rosen, secrétaire

Sont absents :

M. Guy Tanyan, Québec
M. Jean-Guy Charest, Canada
M. Yvan Vignault, Canada

Invités:

Mme Milagros Ortiz-Barillas, anthropologue est invités comme observateur.
MM. Saint-Charles et Trempe, administrateurs fédéral et provincial sont invités à prendre part à la discussion portant sur le quatrième point.
MM. Pierre Dansereau, écologiste, et Jean-Pierre Drapeau, fondateur de la revue *Franc-Vert*, représentants de l'Union pour le développement durable, Mme Nathalie Zinger, coordonnatrice pour le Québec, Fonds mondial pour la nature, et M. Michel Bouchard, coordinateur scientifique au Bureau du Soutien de Projet Grande Baleine sont invités à prendre part à la discussion portant sur les cinquième et sixième points.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 58e assemblée tenue le 23 février 1993
3. Fermeture de la mine Asbestos Hill -- mise à jour
4. Administration du CCEK : rencontre avec MM. Saint-Charles et Trempe
5. Établissement d'une réserve écologique de la biosphère dans la région du lac Guillaume-Delisle
 - a. compte rendu de sa visite des lieux par M. Bruno Desbois
 - b. rencontre avec les représentants de l'Union pour le développement durable (M. Pierre Dansereau, écologiste et M. Jean-Pierre Drapeau, fondateur de la revue *Franc-Vert*)
6. Cratère du Nouveau-Québec: établissement d'un parc provincial ou fédéral
7. Stratégie pour la protection de l'environnement arctique
8. Révision des annexes 1 et 2 afférents au chapitre 23 de la CBJNQ
9. Rapport annuel du CCEK pour l'exercice 1992-1993
10. Proposition de conception d'une affiche
11. Divers
 - 11.1 Projet de nettoyage à Kuujjuaq : rapport annuel de la société Nuna Pillugu
12. Date et lieu de la prochaine assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté après que les modifications suivantes ont été apportées :

- 1.1 Présentation des membres
- 2.1 Adoption des procès-verbaux -- commentaires
- 2.2 Avis de convocation aux assemblées -- réponse
- 11.2 Embauche de personnel supplémentaire pour répondre aux besoins du Comité et demandes exercées sur le secrétariat
- 11.3 Projet de loi sur les réserves écologiques
- 11.4 Plan de restauration des sites miniers -- Document de travail

1.1 Présentation des membres

Les membres se présentent tour à tour et souhaitent la bienvenue aux nouveaux venus. M. François Lemire, nouvellement nommé au Comité, a travaillé plusieurs années pour Environnement Canada avant de partir à son compte à titre de consultant en environnement. Les membres du Comité accueillent également M. Philippe di Pizzo, chef du Service des ressources renouvelables de l'ARK. M. Bruno Desbois, chef du Service de l'environnement de l'ARK, a récemment été nommé président du Comité; c'est son deuxième mandat à ce poste. M. Claude Gilbert, avocat au Service juridique de l'ARK, se présente, suivi de M. Jacques Giguère, directeur du développement sociaux culturelles au Secrétariat des affaires autochtones au ministère du Conseil exécutif. M. Benoît Robitaille est professeur de géographie à l'Université Laval et membre d'un groupe d'études inuit et circumpolaire.

2. Adoption du procès-verbal de la 58e assemblée, tenue le 23 février 1993

On adopte le procès-verbal de la 58e assemblée du CCEK après avoir apporté quelques changements mineurs à la version française. Ces derniers devront être intégrés à la version anglaise.

2.1 Adoption des procès-verbaux -- commentaires

On convient que la période limite accordée aux membres pour faire parvenir leurs commentaires sur le contenu des procès-verbaux sera de dix jours ouvrables, après quoi les procès-verbaux seront considérés définitifs et adoptés.

2.2 Avis de convocation aux assemblées -- réponse

On convient que la période limite accordée aux membres pour faire parvenir leur réponse aux avis de convocation, y compris leurs commentaires sur l'ordre du jour annexé auxdits avis, sera de dix jours ouvrables, après quoi l'ordre du jour, la date et le lieu prévus de la rencontre seront jugés définitifs.

3. **Fermeture de la mine Asbestos Hill -- mise à jour**

La mine Asbestos Hill est fermée depuis 1991. Au mois de juillet 1991, la société Asbestos ltée a fait savoir au ministère de l'Environnement du Québec que la société Roche ltée avait reçu le mandat d'évaluer la portée environnementale des installations situées à la baie Déception et Asbestos Hill. Un rapport d'études des répercussions sur l'environnement devait ensuite être préparé et remis à Environnement Québec à l'automne 1991. Un plan afférent à la fermeture des installations minières devait en outre être présenté à la Commission de la qualité de l'environnement pour qu'elle l'étudie. Aucun de ces deux documents n'a été reçu.

La secrétaire a donc écrit récemment à M. Denis Audette, de la Direction générale du ministère de l'Environnement du Québec pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, pour s'enquérir de l'état de la situation relativement à ce dossier.

La secrétaire informe les membres du Comité que M. Audette assure en ce moment la coordination des échanges entre Environnement Québec et le nouveau propriétaire des lieux, la société Mazarin, et qu'il tiendra la secrétaire au courant de l'évolution du dossier.

4. **Administration du CCEK : rencontre avec MM. Saint-Charles et Trempe**

M. Trempe avait demandé qu'une rencontre soit organisée pour discuter des problèmes que connaît actuellement le secrétariat du Comité et de l'entente de financement en vigueur. Il avait en outre proposé que les administrateurs fédéral et provincial soient invités à assister à au moins une assemblée du Comité par année afin de pouvoir se tenir au fait des activités de celui-ci.

Les membres discutent avec les administrateurs des problèmes que pose le partage des tâches de secrétariat entre la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) et le Comité.

M. Trempe demande si le problème tient au fait que les besoins du Comité exigent plus qu'un poste à mi-temps ou que les besoins de la Commission sont tels que la secrétaire consacre à celle-ci une partie du temps qu'elle devrait normalement consacrer au Comité. Les membres répondent qu'en raison de la tâche de travail excessive qui lui incombe pour les besoins de l'examen du projet hydroélectrique Grande-Baleine effectué par la Commission, la secrétaire n'est pas en mesure de partager son temps également entre les deux organismes.

Les membres du Comité font valoir les points suivants :

- le partage des ressources humaines entre les deux organismes doit être réglementé de façon à garantir que les ressources nécessaires pour mener à bien le mandat du Comité sont disponibles;
- l'ordre du jour passablement chargé de la présente réunion est un bon exemple du volume de travail que le Comité se propose d'accomplir dans l'année qui vient;
- la Commission finance actuellement à même le budget du Comité le salaire de la secrétaire, ses frais de déplacements, etc.;
- le Comité doit disposer des ressources suffisantes pour pouvoir justifier sa raison d'être et faire valoir son importance pour la région, ainsi que présenter son point de vue à l'égard de divers projets, notamment en ce qui a trait à la protection des ressources naturelles et du mode de vie traditionnel de la population;
- en dépit des frais élevés de fonctionnement dans le Nord, il importe que les activités du Comité soient administrées depuis le Nord, conformément aux dispositions de la CBJNQ. Le lien avec les communautés nordiques doit être assuré à partir du Nord;
- les coûts inscrits dans le budget pour l'exercice en cours sont sous-évalués du fait que les coûts fixes (allocation de logement, indemnité de vie chère, frais de bureau), évalués en fonction d'un poste à mi-plein, sont en réalité équivalents à ceux afférents à un poste à temps plein;

- le Comité et la population autochtone bénéficieraient mutuellement de la tenue de certaines assemblées dans les communautés. Ce serait l'occasion pour le Comité de connaître le point de vue de la population et d'affirmer sa présence dans les communautés. Malheureusement, l'insuffisance des ressources financières oblige le Comité à tenir ses assemblées à Montréal, Québec ou Kuujuaq.
- on a alloué au Comité consultatif sur l'environnement de la Baie James les fonds nécessaires à l'embauche d'une personne à temps plein. Pourquoi en va-t-il autrement pour le CCEK?

La réponse des administrateurs fédéral et provincial est ainsi formulée :

- la Commission recevra des fonds supplémentaires pour mener à bien l'examen du projet Grande-Baleine, ce qui réduira les demandes exercées sur la secrétaire et, partant, sur le budget du Comité;
- M. Trempe indique que le Comité avait été passablement actif au cours de dix dernières années. Cependant, ses réalisations plutôt restreintes au cours des trois dernières années justifient difficilement la majoration du budget qui lui est alloué;
- les directeurs fédéral et provincial ont fait parvenir au CCEK et au CCEBJ une lettre portant sur les ententes relatives au partage des coûts de secrétariat entre le gouvernement fédéral et provincial. En ce moment, le gouvernement fédéral rembourse au gouvernement provincial la moitié des frais engagés. Il serait préférable que deux ententes distinctes soient conclues (avec le gouvernement fédéral, d'une part, et le gouvernement provincial, d'autre part), de sorte que si l'un des deux est en mesure de contribuer davantage, il n'en sera pas empêché par la limite de 50 % imposée;
- le mandat du Comité est très large et recoupe certaines tâches assumées par d'autres organismes actifs dans la région. Il convient d'éviter le dédoublement d'activités entre les divers organismes. Le Comité devrait limiter ses activités à la mise sur pied de projets qui ne sont pas assurés par d'autres organismes. Il a, par exemple, demandé à ce que des fonds supplémentaires lui soient alloués pour pouvoir assister aux audiences publiques sur le projet d'exploitation minière Raglan, alors que de nombreux autres comités y participaient déjà.

Le Comité devrait jouer un rôle plus actif et utiliser les ressources gouvernementales de façon plus judicieuse. Ainsi, lorsqu'il reçoit un projet de loi sur les processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement, il pourrait rencontrer les représentants du gouvernement fédéral pour se faire expliquer de quelle façon la loi proposée influencerait sur la région et produire ensuite un plan d'action;

- les restrictions budgétaires adoptées par le gouvernement fédéral ont entraîné des coupures importantes dans les fonds alloués à la mise en oeuvre du Plan vert;
- le Comité consultatif sur l'environnement de la Baie James a reçu un budget plus important du fait qu'il est chargé d'évaluer des projets d'exploitation forestière qui, compte tenu de leur envergure, exigent beaucoup de travail. Par ailleurs, le CCEBJ assure les tâches de secrétariat pour le compte du Comité d'examen.

À la lumière des points soulevés au cours de cette discussion, le Comité réévaluera son plan d'action pour l'année qui vient et fera parvenir une proposition budgétaire détaillée pour le prochain exercice financier.

5. **Établissement d'une réserve écologique de la biosphère dans la région du lac Guillaume-Delisle**

a. Compte rendu de sa visite des lieux par M. Bruno Desbois

M. Desbois informe les membres du Comité qu'il s'est rendu dernièrement dans la région du lac Guillaume-Delisle en compagnie de MM. Pierre Bourque, Pierre Dansereau et Jean-Pierre Drapeau, représentants de l'Union pour le développement durable. L'Union aimerait qu'une "éco-zone" soit créée dans la région et avait invité M. Desbois, en sa capacité de chef du Service de l'environnement à l'ARK, à visiter les lieux. M. Desbois a trouvé la visite et la proposition de l'Union des plus intéressantes et il a invité les trois représentants de l'Union à assister à la présente réunion pour expliquer leur projet à l'ensemble des membres du Comité.

M. Desbois explique que la région a été retenue en raison de ses caractéristiques morphologiques particulières qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. M. Robitaille qui connaît très bien la région signale que l'établissement d'une zone écologique protégée pourrait se faire au détriment du mode de vie traditionnel inuit dans la région, étant donné que si la région est réservée à la poursuite d'études scientifiques et écologiques, les Inuit ne pourront plus ni y pêcher, ni y chasser ni y camper.

Les membres demandent à M. Desbois si la majeure partie de la réserve serait sur des terres de catégorie I, II ou III. M. Desbois indique que la réserve serait située sur des terres de catégorie I autour d'Umiujaq et que, par conséquent, plusieurs intervenants pourraient être appelés à y jouer un rôle. Il signale en outre que l'aménagement du territoire relève de l'ARK, mais que celle-ci n'est point responsable du financement du projet à l'étude.

Des agents de Parcs Canada se sont rendus sur les lieux à trois reprises au cours des dernières années en vue d'étudier la possibilité d'y établir un parc national. Ils ont notamment tenu des audiences publiques, au cours desquelles les Inuit se sont dits peu intéressés par la proposition, car ils ne savent pas dans quelle mesure la réalisation de celle-ci influencerait sur leurs droits de pêche et de chasse.

b. Rencontre avec les représentants de l'Union pour le développement durable (MM. Pierre Dansereau, écologiste, et Jean-Pierre Drapeau, fondateur de la revue *Franc-Vert*)

Avant d'inviter les représentants de l'Union pour le développement durable (UDD) à se joindre à l'assemblée, les membres discutent des questions suivantes :

- peut-on établir un parc national(provincial) dans la même région qu'une "éco-zone"?
- quelle part l'UDD souhaite-t-elle voir jouer par le Comité dans le projet?
- qui assurerait la gestion du site? Qui fournirait les ressources humaines et financières nécessaires pour veiller aux activités de recherches et contrôler l'accès du territoire?

En guise d'introduction, M. Dansereau présente l'organisme qu'il représente et les membres qui la composent. L'Union pour le développement durable a été fondée par MM. Dansereau, Drapeau, Bourque et Prescott dans le but de promouvoir le développement durable, tant en ce qui concerne le milieu social que l'environnement biophysique, et plus particulièrement l'interaction entre les populations autochtones et ce dernier.

Il explique ensuite qu'une région déclarée "eco-zone", comme celle qui existe dans le comté de Charlevoix, est une région protégée qui englobe aussi bien des zones réservées à la chasse et à la pêche que des zones industrielles. Dans une "éco-zone", une partie seulement du territoire est protégée, le reste étant mis en valeur suivant certains critères environnementaux. Sa position est que l'activité humaine ne doit pas être proscrite dans une zone écologique. A son avis, l'établissement d'une "éco-zone" serait une occasion unique de mettre à profit le savoir-faire traditionnel des populations autochtones en vue d'assurer la protection de la biodiversité de la région. Il est également d'avis que les droits des populations autochtones relativement à l'utilisation du territoire ne devraient en aucune façon être brimés. L'UDD aimerait obtenir la participation des résidents de la région où le projet doit être mis en oeuvre. La proposition d'établissement d'une zone écologique pourrait prévoir l'inscription de cinq résidents de la région à une institution du Sud pour y recevoir une formation de botanistes ou de biologistes. Au terme de leurs études, ces personnes reviendraient dans le Nord pour travailler sur le terrain ou assurer la surveillance du site.

Une "éco-zone" doit normalement bénéficier au préalable du statut de zone protégée, par suite de l'établissement d'un parc soit national ou provincial. Cependant, en ce qui concerne la région du lac Guillaume-Delisle, il n'est pas nécessaire, pour la faire reconnaître "eco-zone" en vertu du programme de l'UNESCO *L'Homme et la Biosphère*, qu'un parc y soit établi. Étant donné qu'une partie du territoire considéré est située sur des terres de catégorie I et II, la région jouit déjà d'une certaine protection.

Pour que le projet puisse être mis à exécution, il importe d'obtenir l'accord de la population locale. Si la communauté d'Umiujaq n'est pas intéressée, on s'abstiendra de présenter une demande visant à faire déclarer la région "eco-zone" en vertu du programme *L'Homme et la Biosphère*.

Les représentants de l'UDD ont déjà rencontré le maire d'Umiujaq pour discuter du projet et comptent retourner dans la région pour obtenir de la population plus d'information sur l'endroit.

L'UDD aimerait que sa proposition soit incorporée au Plan régional d'aménagement du territoire préparé par l'ARK. La recherche serait cependant effectuée par des scientifiques de renommée internationale. Pour être admissible au programme *L'Homme et la Biosphère* de l'UNESCO, un projet de cette nature doit être parrainé par un organisme municipal ou régional. Bien que le Comité soit un organisme indépendant de l'ARK, de qui relève la préparation du Plan régional d'aménagement, l'UDD a pensé faire appel à ce premier afin qu'il recommande à l'ARK d'assumer le rôle de promoteur du projet.

L'UDD fournirait au Comité tout le soutien scientifique nécessaire à la mise en oeuvre du projet. Ses représentants ont rencontré les dirigeants d'Hydro-Québec qui se sont dit prêts à mettre leur savoir-faire et les données scientifiques qu'ils possèdent sur la région à la disposition de l'UDD. Les régions déclarées "eco-zone" par l'UNESCO jouissent de la même protection que les parcs nationaux ou provinciaux, sauf que l'UNESCO ne dispose pas des ressources (financières et humaines) nécessaires pour assurer la gestion de ce type de projet.

M. di Pizzo fait remarquer que sans vouloir nier les retombées positives que le projet ne manquerait pas d'avoir sur le plan de la recherche et de la protection de la biodiversité, il convient de se demander si les effets négatifs que pourraient avoir sur le milieu la présence continue de chercheurs et de touristes, l'attention internationale et les risques liés à la mise en valeur des lieux ne finiraient pas par excéder les aspects positifs. Des pourparlers sont déjà en cours avec Hydro-Québec concernant la construction éventuelle d'une route reliant Umiujaq au complexe Grande-Baleine, laquelle traverserait la "éco-zone" projetée. Il s'interroge par ailleurs sur la disponibilité des ressources financières et humaines requises pour assurer la surveillance des lieux et effectuer les recherches scientifiques.

M. Robitaille, en tant que professeur de géographie et membre d'un groupe d'étude inuit circumpolaire, souligne l'importance de l'écologie marine et pense qu'on devrait l'inclure à la proposition d'établissement d'une "éco-zone". Les îles Nastapoka, par exemple, pourraient être d'intérêt international.

L'inclusion de l'aspect marin dans la proposition permettrait, par ailleurs, de pouvoir effectuer des recherches sur le cycle de vie, les habitudes et l'abondance des phoques dans la région.

Mme Nathalie Zinger signale que si le projet recevait le feu vert, de nombreux organismes devront être mis à contribution, dont le Centre d'études nordiques et la Fondation mondiale pour la nature.

Les membres décident de recommander à l'ARK, par l'entremise de M. Desbois, d'appuyer le projet. Il reste toutefois à régler la question du financement, tant pour la mise en oeuvre du projet que pour la protection ultérieure des lieux.

6. Cratère du Nouveau-Québec : établissement d'un parc national ou provincial -- rencontre avec M. Michel Bouchard

M. Bouchard fait part aux membres du Comité de l'intérêt qu'il porte au cratère depuis dix ans. A l'origine, on lui avait donné le mandat d'étudier 15 sites d'intérêt pour la faune dans la région de l'Ungava. Il s'était rendu au cratère pour étudier l'acidification du bassin. Depuis, il a visité l'endroit à multiples reprises et plusieurs de ses étudiants font actuellement leur maîtrise sur des sujets ayant trait à la région. M. Bouchard précise que le cratère du Nouveau-Québec se classe parmi les trois cratères les plus importants et les plus spectaculaires de la planète. Ses caractéristiques géologiques en font un endroit unique au monde, notamment sur le plan limnologique. Le lac lui-même datant d'environ 4 millions d'années se compare au lac Tahoe, en Californie. La transparence de l'eau, ses caractéristiques physico-chimiques et sa turbidité sont très particulières. L'eau provient de sources atmosphériques et, pour cette raison, est très sensible à toute perturbation atmosphérique : la moindre altération du pH peut avoir des conséquences dramatiques. Le lac atteint 270 m de profondeur et est habité par une population de poissons vivant en totale isolation, adaptés au milieu, et, partant, génétiquement différents des espèces semblables trouvées ailleurs. Par ce dernier aspect, la région se compare aux îles Galapagos.

M. Bouchard insiste sur l'urgence de protéger la région. En raison des courants d'air verticaux qui soufflent dans la région, il est très difficile de s'y poser en avion. En cas d'accident, cela prendrait quelque 400 ans à la région pour recréer son environnement naturel, détruit par le déversement d'essence et autres débris.

Par conséquent, il croit en la nécessité de mettre sur pied un programme mondial de recherche visant à étudier et à protéger la région. Au moment où le MLCP évaluait la faisabilité d'établir un parc provincial dans la région, seul le cratère lui-même a fait l'objet d'études; aucun limnologue ni environnementaliste n'a été consulté.

Les sédiments que renferme le cratère permettent de retracer l'histoire du site aussi loin que 1,4 million d'années. Mais comme le bassin du cratère est fermé, la seule façon d'extraire ces sédiments est de procéder par forage. Le projet de forage du cratère a été retenu par le Programme canadien de forage continental comme l'un des projets d'intérêt capital.

M. Bouchard dirigeait ce projet pendant quelque temps, mais il s'est récemment retiré du projet, en raison des risques qu'à son avis une telle entreprise pose pour l'environnement. Il ne dispose malheureusement pas des fonds nécessaires à la conduite d'une étude approfondie des répercussions sur l'environnement. M. Bouchard consacre à présent ses efforts à la promotion d'un programme de protection pour la région.

Il indique qu'il existe différentes façons d'assurer la protection de la région, soit en la faisant déclarer «réserve de la biosphère» par l'UNESCO en vertu du programme *L'Homme et la Biosphère*; soit en y créant une réserve écologique; soit en y établissant un parc national ou provincial. Chacune de ces options présente un inconvénient majeur, à savoir qu'aucune ne protège la région contre les méfaits de l'activité humaine et de la pollution.

M. Bouchard pense que la seule façon véritable de protéger le cratère passe par sa mise en valeur. Il distribue aux membres un document publié par la Fondation de recherche sur le Shale de Burgess pour illustrer le type de mesures qui pourraient être mises en oeuvre pour assurer la protection du cratère. Le Shale de Burgess jouit du statut de "eco-zone" en vertu du programme *L'Homme et la Biosphère*, mais on y a en plus aménagé une station de recherche et un centre éducatif et procédé à l'embauche de gardes forestiers chargés d'en assurer la surveillance.

M. Bouchard souhaiterait voir l'aménagement d'un centre de recherche analogue dans la région du cratère, qui servirait de lieu d'échange entre scientifiques, étudiants et autochtones en vue d'en arriver à une meilleure connaissance du milieu et d'assurer la protection de ses richesses particulières.

En vertu de la CBJNQ, un parc provincial doit être établi dans la région du cratère d'ici 1999. Les membres discutent de la proposition de M. Bouchard d'aménager un centre de recherche dans la région et confient à M. di Pizzo la tâche d'étudier ce dossier de plus près et de les tenir au fait de l'évolution de la situation lors des prochaines assemblées.

7. Stratégie pour l'environnement arctique

M. Claude Gilbert dit qu'il ne comprend pas pourquoi M. Pierre Vincent, Ministre d'État pour les affaires nordiques et autochtones, a déclaré que la Stratégie pour l'environnement arctique (SEA) est de la compétence du gouvernement provincial, alors que le plan de restauration du réseau avancé de pré-alerte a été financé par le gouvernement fédéral.

M. di Pizzo dit qu'il demandera à M. Jean-Guy Charest de fournir aux membres plus de détails concernant la position de son ministère relativement à la SEA à la prochaine assemblée.

8. Révision des annexes 1 et 2 afférents au chapitre 23 de la CBJNQ

M. Giguère communiquera avec le Comité consultatif pour l'environnement de la baie James pour s'enquérir des progrès réalisés relativement à la révision des chapitres 22 et 23 de la Convention. La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

9. Rapport annuel du CCEK pour l'exercice 1992-1993

La secrétaire distribue aux membres le rapport annuel du CCEK pour l'exercice 1992-1993 afin qu'ils puissent faire leurs derniers commentaires. Ils feront parvenir ceux-ci à la secrétaire dans les dix jours qui viennent, après quoi le rapport sera considéré final et approuvé. La secrétaire informe les membres que la version inuttitut du rapport n'est pas terminée et que celui-ci ne sera pas publié tant qu'on n'aura pas reçu la version inuttitut.

10. Proposition de conception d'une affiche

M. Desbois propose que le Comité prépare une affiche visant à promouvoir les activités du Comité. L'affiche serait distribuée à divers ministères fédéraux et provinciaux ainsi qu'aux organismes intéressés. Les membres trouvent l'idée intéressante et confie à M. Desbois la tâche de réaliser ce projet, étant donné que l'on dispose actuellement des fonds nécessaires pour le faire.

11. Divers

11.1 Projet de nettoyage à Kuujuaq : rapport annuel de la société Nuna Pillugu

La secrétaire dépose le rapport annuel de la société Nuna Pillugu pour l'exercice 1992-1993. Nuna Pillugu est un organisme sans but lucratif à vocation environnementale, à qui l'on doit la mise en oeuvre, à l'été 1992, du programme d'enlèvement des barils de produits pétroliers abandonnés à Kuujuaq.

11.2 Embauche de personnel supplémentaire pour répondre aux besoins du Comité et demandes exercées sur le secrétariat

M. Desbois signale qu'il est possible qu'une partie des effectifs du secrétariat soit affectée à Montréal pour la durée de l'examen du projet Grande-Baleine. Le cas échéant, il faudra embaucher une nouvelle secrétaire pour le Comité et M. Desbois a préparé une offre d'emploi à cette fin, qu'il présente au Comité. Il précise que les exigences minimales auxquelles les candidats devront satisfaire pour être considérés pour le poste seront de détenir une maîtrise en sciences de l'environnement ou dans une discipline connexe. Les tâches du titulaire incluent la conduite de recherches et la rédaction de résumés de recherche. Les membres sont d'accord avec les exigences minimales du poste et approuvent l'offre d'emploi présentée après que quelques modifications mineures ont été apportées à la forme. L'offre d'emploi adoptée est ainsi formulée :

Poste de secrétaire auprès du CCEK

Relevant, sur le plan administratif, du chef du Service de l'environnement de l'ARK et, sur le plan professionnel, du président du CCEK, le titulaire aura pour tâches :

- de faire des recherches et d'évaluer les problèmes que posent certains projets pour l'environnement, dans le but de fournir aux membres du CCEK un soutien technique, scientifique et administratif;
- de fournir aux présidents du CCEK le soutien demandé;

- d'effectuer les tâches requises à l'occasion par le chef du Service de l'environnement;
- de préparer les avis de convocation aux assemblées, de dresser l'ordre du jour et le procès-verbal des assemblées, de rédiger des rapports et d'assurer la correspondance pour le CCEK.

Exigences :

- détenir une maîtrise en sciences de l'environnement, en géographie, en anthropologie ou autre discipline connexe;
- posséder deux ans d'expérience dans le domaine de la recherche académique ou professionnelle;
- être familier avec le cadre institutionnel de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* ainsi que le régime de protection de l'environnement qui y est prévu;
- avoir une connaissance générale des enjeux propres aux sociétés autochtones;
- pouvoir s'exprimer couramment en français et en anglais, à l'écrit et oralement (une connaissance de l'inuttitut serait un atout);
- être bon communicateur à l'écrit;
- posséder à fond le fonctionnement des ordinateurs Macintosh et des logiciels conçus pour cet environnement;
- être libre de voyager fréquemment dans le Nunavik et ailleurs dans la province.

11.3 Projet de loi sur les réserves écologiques

La secrétaire dépose le nouveau projet de loi sur les réserves écologiques (1993, chap. 32). Si elle est adoptée, cette loi remplacera la *Loi sur les réserves écologiques* (L.R.Q., chap. R-26) actuellement en vigueur. MM. di Pizzo et Gilbert étudieront ensemble le nouveau texte de loi pour s'assurer qu'il contient des dispositions protégeant les droits des Inuit dans la région.

Ils se chargeront de rédiger la réponse du Comité et de la présenter aux membres à la prochaine assemblée pour que ceux-ci puissent faire leurs commentaires.

11.4 Plan de restauration des sites miniers -- Document de travail

La secrétaire dépose un document de travail préparé par Énergie, Mines et Ressources qui porte sur les plans de restauration des sites miniers. Le document a été conçu à l'intention des promoteurs de projets et contient toute l'information nécessaire concernant les caractéristiques techniques et autres données que ceux-ci devront inclure dans leur plan de restauration des lieux présenté au Ministère. Les membres étudieront le document et feront parvenir leurs commentaires à la secrétaire avant la prochaine réunion.

12. **Date et lieu de la prochaine assemblée**

On prévoit tenir la prochaine assemblée du Comité les 8 et 9 septembre prochains, à Kuujuaq.

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes

59th Sitting

adopted

Montréal, June 9, 1993

November 16, 1993

The fifty-ninth sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held June 9, 1993, at the Great Whale Review Support Office in Montreal.

Present:

Mr. Bruno Desbois, Chairman
Mr. Philippe di Pizzo, KRG
Mr. Claude Gilbert, KRG
Mr. François Lemire, Canada
Mr. Benoît Robitaille, Quebec
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Ms. Karen Rosen, Secretary

Absent:

Mr. Guy Tanyan, Quebec
Mr. Jean-Guy Charest, Canada
Mr. Yvan Vignault, Canada

Guest:

Ms. Milagros Ortiz-Barillas, anthropologist, asked to be invited out of personal interest.

Mr. Pierre Dansereau, ecologist, and Mr. Jean-Pierre Drapeau, founder of the Franc Vert publication, of the Union for Sustainable Development were invited for item 5 & 6. Mr. Claude Bouchard, scientific coordinator for the Great Whale Review Support Office, and Ms Nathalie Zinger, coordinator for Quebec for the World Wildlife Fund of Canada were also invited for items 5 & 6.

Mr. Claude St-Charles and Mr. Normand Trempe were invited for item 4 on the agenda.

AGENDA

1. Approval of the agenda
2. Approval of the minutes of the 58th sitting held on February 23, 1993
3. Closure of the Asbestos Hill Mine - Update
4. KEAC administration: meeting with Messrs. Saint-Charles and Trempe
5. Establishment of an ecological biosphere reserve in the Lake Guillaume Delisle region
 - a. presentation by Mr. Bruno Desbois regarding his site visit;
 - b. meeting with representatives of the Union for Sustainable Development (Pierre Dansereau, ecologist, and Jean-Pierre Drapeau, founder of the Franc-Vert publication.
6. Northern Quebec Crater: establishment of a provincial or federal park
7. Arctic Environmental Strategy
8. Revisions to Schedules 1 and 2 of Chapter 23 of the JBNQA
9. 1992-1993 Annual report
10. Possible poster project
11. Varia
 - (1) Kuujjuaq clean-up project: Nuna Pillugu annual report

1. Approval of the agenda

The agenda was approved with the following additions:

1.1 Introduction to members

2.1 approval of minutes - comments

2.2 notice of meeting - response

11.2 Additional personnel for the committee and demands on the secretariat

11.3 New draft regulations for ecological reserves

11.4 New draft plan for mining sites restoration

1.1 Introduction to members

The members introduced themselves and welcomed the new members. Mr. Francois Lemire, a recently nominated member, worked for many years for Environment Canada, and currently is self-employed as an environmental consultant. The Committee also welcomed Mr. Philippe di Pizzo, head of the Renewable Resources Department of the Kativik Regional Government (KRG), as a new member. Mr. Bruno Desbois, head of the Environment Department of the KRG, was recently appointed Chairman for a second term. Mr. Claude Gilbert introduced himself as a lawyer for the KRG. Mr. Jacques Giguère is currently the director of social and cultural development at the Native Affairs Secretariat at the Ministère du Conseil executif. Mr. Benoît Robitaille is a professor of geography at the University of Laval and a member of an Inuit Circumpolar study group.

2. Approval of the minutes of the 58th sitting held on February 23, 1993

The minutes of 58th sitting were approved with some minor modifications to the French version, which will be integrated into the English version.

2.1 approval of minutes - comments

The members agreed that a period of 10 working days would be given to the members to comment on the minutes of the previous meeting. After this period, the minutes would be considered final and adopted.

2.2 notice of meeting - response

The members agreed that a period of 10 working days would be given to the members to respond to the proposed agenda for a given meeting after which time, the agenda, including the date and time of the meeting would be considered final.

3. **Closure of the Asbestos Hill Mine - Update**

The Asbestos Hill Mine has been closed since 1991. In July 1991, the Asbestos Hill Mine Corporation informed Environment Quebec that the Société Roche Ltd. had been given a mandate to undertake an environmental evaluation of the installations situated at Deception Bay and Asbestos Hill. The resultant impact study was to be submitted to Environment Quebec in the autumn of 1991. Furthermore, a closure plan for the mining facility was to be submitted to the Environmental Quality Commission for review. Neither of these studies has been received to date.

For this reason, the Secretary recently wrote to Mr. Denis Audette at the Abitibi-Temiscamingue regional office of Environment Quebec inquiring about the status of this file.

The Secretary informed the members that Denis Audette was currently acting as a coordinator between Environment Quebec and the new proprietor of the property, the Mazarin Corporation. Mr. Audette will inform the Secretary of any new developments with regards to this project.

4. KEAC administration: meeting with Messrs. Saint-Charles and Mr. Trempe

This meeting was requested by Mr. Trempe in order to discuss the current problems with the secretariat of the committee and the current budget agreement. Mr. Trempe suggested that both the federal and provincial administrators should be invited to attend at least one committee meeting per year in order to be kept apprised of the Committee's activities.

The members discussed with the administrators the problems related to the division of the Secretary's time between the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC) and the Committee. Mr. Trempe asked the members if the Committee required more than a half-time position, or if the problem was a result of the demands of the Commission for time the Secretary should devote to the Committee. The members replied that the Secretary was overloaded with work by the Commission due to the review of the Great Whale River hydroelectric project and thus unable to divide her time equally between the two committees.

The members of the Committee raised the following issues;

- the division of human resources between the two committees must be regulated in order to ensure that the services necessary to fulfil the Committee's mandate are available.
- the agenda for the current meeting is quite heavy and is a good example of the level of activity proposed by the Committee for the forthcoming year.

- the Commission is currently using the budget of the Committee to pay for the Secretary's salary, travel expenses, etc.
- the Committee must have sufficient resources to be able to demonstrate its purpose and importance in the region, and to present its views on projects, the protection of natural resources and traditional ways of life.
- although operational costs are very high in the North, the Committee's activities must be administered from the North according to the JBNQA. The relationship with the northern communities must be maintained from the North.
- costs are under-estimated in the current budget proposal since fixed costs (housing, cost of living differential, office expenses) for a half-time position would be the same as for a full-time position.
- it would serve the Committee and the native populations well to hold meetings in the communities, to learn their viewpoints and to be more visible to them. However, it is impossible to hold meetings elsewhere than Montreal, Quebec City, and Kuujjuaq due to lack of funds.
- why are funds available to hire a full-time person for the James Bay Advisory Committee and not for the Kativik Environmental Advisory Committee?

The provincial and federal administrators responded with the following:

- the Commission will receive a supplemental budget for the review of the proposed Great Whale project, which will reduce the demands on the Secretary and thus on the budget of the Committee.

- Mr. Trempe mentioned that in the past 10 years the Committee had been quite active; however in the past 3 years, its activities had been quite limited. He stated that it would therefore be quite difficult to substantiate an increase in the Committee's budget based on its activities of the past few years.
- the provincial and federal directors wrote to the KEAC and the James Bay Advisory Committee regarding the agreements to share the expense of the secretariat between the federal and provincial governments. Currently the federal government reimburses the provincial government for 50% of the expenses. There could be separate agreements established each with the provincial and federal governments, so that if one government party is able to contribute more, they would not be blocked by the 50% contribution limit.
- the scope of the Committee's mandate is very large and some of its activities are shared by the other organizations in the region. Thus the duplication of work between groups must be avoided. The Committee should initiate projects not covered by the other organizations. For example, the Committee asked for a supplementary budget to attend the consultation hearings for the proposed Raglan Mine project when many other committees were already involved. The Committee should take a more active role and use the government resources more effectively. For example, when the Committee receives a draft regulation on environmental impact assessment, it could meet with the federal government for an explanation of the effect of the law on the region, and then produce a plan of action.
- at the federal level, recent budget cuts included a large reduction to the funds available for the Green Plan.

- the James Bay Advisory Committee receives a higher budget since it reviews forestry plans that are very voluminous. Furthermore, they have taken on the secretariat of the Review Committee.

Following this discussion, the Committee will reevaluate its action plan for the forthcoming year, and submit a detailed budget proposal for the next fiscal year.

5. Establishment of an ecological biosphere reserve in the Lake Guillaume Delisle region

- a. presentation by Mr. Bruno Desbois regarding his visit to the site
- b. meeting with representatives of the Union for Sustainable Development (Pierre Dansereau, ecologist; and Jean-Pierre Drapeau, founder of the Franc-Vert publication).

a. presentation by Mr. Bruno Desbois regarding his site visit

Mr. Desbois informed the members that he recently visited the Lake Guillaume Delisle region with Messrs. Pierre Dansereau, and Jean-Pierre Drapeau, representatives of the Union for Sustainable Development. The Union would like to establish an "eco-zone" in the region and invited Mr. Desbois, as head of the KRG Environment Department to visit the site. Mr. Desbois found both the visit and the proposal by the Union to be quite interesting. He invited the three members to attend this meeting to explain their proposal to the Committee.

Mr. Desbois explained that the site was chosen due to its geomorphological point of interest which is not found elsewhere in the world. Mr. Robitaille who is very familiar with the region stated that an ecologically protected "eco-zone" might conflict with the Inuit traditional ways of life within the region, since, if the area is reserved for ecological and scientific studies, the Inuit would not be able to fish, hunt or camp in the region.

The members asked Mr. Desbois if the major part of the reserve would be on Category I, II or III land. Mr. Desbois stated that part of the reserve would be located on Category I land around Umiujaq, thus there could be many intervenors. Furthermore, he stated that the KRG was responsible for the regional land management; however, it would not be responsible financially for such a proposal.

Representatives of Parks Canada have visited the region three times in the past few years to discuss the possibility of establishing a National park in the region and held consultation hearings in the community. The Inuit were not very interested in such a proposal, since they were unsure as to how it might affect their hunting and fishing rights in the region.

b. meeting with representatives of the Union for Sustainable Development

The members discussed the following issues prior to meeting with representatives of the Union for Sustainable Development(USD):

- is it possible to have a provincial and/or federal park in the same region as an "ecozone"?
- at what level does the USD want the Advisory Committee to be involved with the project?
- who would be responsible for the management of the site? Who would provide the financial and human resources to monitor research and control access to the territory?

Mr. Dansereau opened the discussion with an introduction of the organization and its members. The Union for Sustainable Development was founded to promote sustainable development both with concerns for the social and biophysical environment and especially related to interactions with native populations. Messrs. Dansereau, Drapeau, Bourque and Prescott are the founders of the organization.

Mr. Dansereau explained that a biosphere region, such as that located in the Charlevoix region, was a protected area that included areas for hunting and fishing as well as industrial zones. In a "ecozone", one area is protected while others are developed with environmental considerations. He feels that an "ecozone" designation should not exclude man. In his opinion, an "ecozone" would be a great chance to use the traditional knowledge of the indigenous people in order to preserve the biodiversity of the region. As well, he believes that indigenous populations have rights to the land that should not be undermined. The USD would like participation from the region where the project would be implemented. The "ecozone" project could include a proposal to send five northern students to school in the south to become botanists or biologists. They could then return to the North to do field work or monitoring in the region.

An ecozone must have protected status initially, either as a provincial or federal park. However, in the case of the Lake Guillaume Delisle region, a park does not need to be established in order to submit it to the UNESCO Man and the Biosphere program (MAB), for consideration as a biosphere region. Since part of the land belongs to category I and part to category II, the area already has some protected status.

The project requires the agreement of the local population. If the community of Umiujaq is not interested in the idea, then the project would not be submitted to the MAB program.

Representatives of the USD have already met with the mayor of Umiujaq concerning the project and are planning to return to obtain information from the people about the region.

The organization would like the project to be integrated into the Kativik Regional Government's Regional Development plan, with the research being done by internationally renowned scientists. A proposal for such a project must be submitted through a regional or municipal organization to the UNESCO's Man and the Biosphere program. Although the Regional Development plan is the responsibility of the KRG, and although the Committee is an independent organization, the USD feels that the Committee could recommend to the KRG that it act as a proponent for the project.

All the scientific expertise necessary for such a proposal would be provided to the Committee by the USD. Representatives of the USD have met with Hydro-Québec, which is willing to share its expertise and scientific data about the region. Biosphere reserves with UNESCO have the same status as provincial or federal parks; however, UNESCO does not have the funds or the human resources to monitor such a project.

Mr. di Pizzo responded that although the project would have definite positive impacts on research and the protection of the biodiversity, the potential negative impacts from incoming researchers, tourists, international curiosity, and the risks that development might entail could outweigh the positive impacts.

Discussions are currently underway with Hydro-Quebec about the possibility of a road from Umiujaq to Great Whale, which would cut through the proposed "ecozone". Furthermore, he is worried about the availability of financial and human resources for surveillance and scientific studies.

Mr. Robitaille stated that as a professor of geography and a member of an Inuit Circumpolar study group felt that the marine ecology was also very important, and should be included in the "ecozone" proposal. The inclusion of the Nastapoka Islands, for example, could be of international interest. Furthermore, in this way studies could be done on the life cycles, habits and abundance of the seals in the region.

Ms. Nathalie Zinger stated that if the project were to go ahead, many organizations such as the Centre for Northern Studies and the World Wildlife Foundation, would need to be involved.

The members decided that Mr. Desbois would suggest to the KRG that it support the project. However, the funding for the project and the protection of the region remains a problem.

6. Northern Quebec Crater: establishment of a provincial or federal park-meeting with Michel Bouchard

Mr. Bouchard informed the members that he has been interested in the Crater region for the past 10 years. At that time he was given a mandate to study 15 sites important for fauna in the Ungava region. He visited the crater and studied the acidification of the basin. He has since visited the site many times. Currently, several of his students are working on their Masters degree on topics related to the region. Mr. Bouchard stated that the Northern-Quebec Crater was one of three unique, remarkable craters in the world. It is a world geological site and has the most interesting limnology in the world. The lake itself is approximately 4 million years old, and is comparable only to Lake Tahoe in California. The transparence, physico-chemical characteristics, and turbidity are very particular. The water is derived from atmospheric sources and is thus very vulnerable to atmospheric changes: the smallest changes in pH may have enormous impacts.

The lake is 270 m deep and contains a population of fish that is completely isolated, adapted to the region, and thus genetically different from the same species found elsewhere. For this reason, the region may be compared to the Galapagos.

Mr. Bouchard stressed that the region was in need of urgent protection. It is very difficult to land aircraft in the region due to downdrafts. In the case of an accident, it would take about 400 years for the environment to recover from the spill of gasoline and debris and return to its natural state.

For these reasons, he believes that a joint international research plan should be implemented to study and protect this region. When the MLCP studied the region for its proposed provincial park plan, only the Crater itself was studied. No limnologist nor environmentalist was consulted.

The sediment in the Crater reveals the history of the site dating back approximately 1.4 million years. Since the Crater has a closed basin, the only way to extract the sediment is by drilling. The Canadian Continental Drilling Program has retained the Crater project as one of several projects of major interest.

Mr. Bouchard managed the drilling project for the Crater until recently, when he withdrew from the drilling project. He believes the project has potential negative environmental impacts, but he does not have sufficient funds to produce an adequate environmental impact statement. Mr. Bouchard has since put more effort into his proposed protection program for the region.

Mr. Bouchard stated that there were several possible ways to protect the Crater region: the UNESCO Man and the Biosphere program (MAB), establishment of an ecological reserve, the establishment of a federal park and the establishment of a provincial park.

The problem with each of these solutions, according to Mr. Bouchard, is that they do not provide protection from people or pollution.

Mr. Bouchard believes that the only true way to protect the Crater region is through its development. He distributed a document on the Burgess Shale Research Foundation as an example of the type of development he proposes for the Crater region. The Burgess Shale is protected by the MAB program; however, in addition, it includes a research centre, a field school, and regular surveillance of the region by rangers.

Mr. Bouchard would like to establish a similar research centre in the crater region where scientists, students, and native people could exchange information and learn about the region while protecting its richness.

Under the JBNQA, a provincial park must be established in the region of the Crater before 1999. The members discussed Mr. Bouchard's proposal to establish a research facility in the region, and it was decided that Mr. di Pizzo would work on the file, and keep the members apprised of any new developments at future meetings.

7. Arctic Environmental Strategy

Mr. Claude Gilbert stated that he did not understand why Pierre Vincent, Minister of State, for Indian and Northern Affairs, stated that the Arctic Environmental Strategy (AES) falls within provincial jurisdiction, since the DEW line clean-up plan received funding from the federal government.

Mr. di Pizzo stated that he would ask Mr. Jean-Guy Charest to provide the Committee members with more information from his department concerning the AES for the next meeting.

8. Revisions to Schedules 1 and 2 of Chapter 23 of the JBNQA

Mr. Giguère will contact the James Bay Advisory Committee regarding its progress on changes to Chapters 22 and 23 of the Agreement. This item will be carried forward to the next meeting.

9. 1992-1993 Annual Report

The Secretary distributed the 1992-1993 annual report to the members for their final comments. The members agreed to submit their comments to the Secretary within 10 days, after which time the report would be considered final and adopted. The Secretary also informed the members that the Inuttitut version of the annual report was still not available and that the annual report would not be printed until the Inuttitut version would be made available.

10. Possible poster project

Mr. Desbois proposed that the Committee prepare a poster which would contain information about the Advisory Committee. The poster would be distributed to various federal and provincial ministries as well as to interested organizations. The members felt that this was a good idea, and asked Mr. Desbois to proceed with the project given that the necessary funds were available in the current budget.

11. Varia

11.1 Kuujjuaq clean-up project: Nuna Pillugu annual report

The 1992-1993 Annual Report was tabled by the Secretary. Nuna Pillugu is a non-profit environmental action group responsible for the barrel clean-up project in Kuujjuaq that took place during the summer of 1992.

11.2 Additional personnel for the committee and demands on secretariat

Mr. Desbois stated that there was a possibility of moving part of the Secretariat to Montreal for the duration of the review of the Great Whale project. In the event this were to occur, Mr. Desbois tabled a draft job offer for Secretary for the Committee. He stated that the minimum requirements would include a Masters degree in Environmental Science or a related discipline. The candidate would be required to do research and write abstracts. The members agreed on the minimum requirements, and modest modifications were made to the form of the job offer. The adopted job offer was the following:

KEAC SECRETARY

Under the administrative supervision of the Head of the Environment Department of the KRG and the professional supervision of the chairperson of the KEAC, the duties and responsibilities of the Secretary will be to:

- research and assess environmental problems in order to provide members of the KEAC with technical, scientific and administrative assistance;
- assist the chairpersons of the KEAC as required;
- perform related duties required from time to time by the KRG's Environment Department Head;
- Draft notices of sittings, agendas of meetings, minutes, reports and correspondence of the KEAC.

Requirements:

- Master's degree in Environmental Sciences, Geography, Anthropology or a related discipline.
- Two years experience in academic or professional research.

- Familiarity with the institutional framework of the *James Bay and Northern Quebec Agreement* as well as with its environmental protection regime.
- general knowledge of natives issues.
- fluency in oral and written English and French (knowledge of Inuttitut is an asset).
- Ability to communicate by writing.
- Good knowledge of Macintosh equipment and programs.
- Freedom to travel frequently in Nunavik and elsewhere in the province of Quebec.

11.3 New draft ecological reserves regulations

The Secretary tabled the draft *Loi sur les réserves écologiques* (1993, chapter 32). The law would replace the existing *Loi sur les réserves écologiques* (L.R.Q., chapter R-26). It was decided that Mr. di Pizzo and Mr. Gilbert would join efforts to review the proposed regulations and ensure that they contained clauses to protect the Inuit interests in the region. A draft letter would be prepared and submitted to the members for comment.

11.4 New draft mining sites restoration plan

The Secretary tabled the *Mining Sites Restoration Plan Guidelines*, produced by the Quebec Ministry of Energy and Resources. The document was prepared to inform a proponent of the elements and technical specifications that must be included in any restoration plan to be submitted to the Ministry of Energy and Resources. The members will review the draft guidelines and submit any comments to the secretary prior to the next meeting.

12. Date and place of next meeting

The next meeting of the committee is planned for September 8-9 in Kuujjuaq.